

Arrêté N° 2024-136

La Présidente de l'Université Lyon 2

- Vu** le Code de l'éducation ;
Vu le décret 2021-1802 du 23 décembre 2021 relatif au référent laïcité dans la fonction publique ;
Vu les statuts de l'Université approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;

Arrête :

Article 1 : Madame Samia LANGAR, ingénieure d'études, est nommée référente laïcité de l'établissement.

Article 2 : Cette mission prend effet à compter du 21 avril 2022. La lettre de mission est jointe au présent arrêté.

Article 3 : Cette mission est intégrée dans les obligations de services de l'intéressée, à raison d'une journée par semaine, conformément aux termes de la lettre de mission.

Article 4 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 10 avril 2024

Nathalie DOMPNIER